



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL POUR LA
MAINTENANCE DE CERTAINS OUVRAGES DU SITE ALTERNATIF DE
LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI SIS A RUMONGE**

1. De l'objet du marché

La Banque de la République du Burundi (BRB) lance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert International pour la maintenance de certains ouvrages du Site Alternatif de la Banque sis à RUMONGE.

2. De l'allotissement

Le marché est constitué d'un lot unique et indivisible.

3. De la participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale qui ne fait pas l'objet d'exclusion en vertu notamment du prescrit de l'article 8 du Règlement de passation des marchés de la Banque de la République du Burundi.

4. Du financement

Le marché est financé sur les fonds propres de la Banque de la République du Burundi.

5. Du contenu du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

Le Dossier d'Appel d'Offres est constitué de documents suivants :

- a) Le présent Avis d'Appel d'Offres ;
- b) Les instructions aux soumissionnaires ;
- c) Les modèles de documents ;
- d) Les Termes de Référence (TDRS) ;
- e) Les critères de qualification et d'évaluation des offres.

6. De la monnaie de soumission

6.1. Pour les soumissionnaires de droit burundais, le montant de la soumission est libellé entièrement en Francs Burundi (BIF). Ce montant doit être exprimé Taxe sur Valeur Ajoutée Comprise (TVAC).

6.2. Pour les soumissionnaires de droit étranger régulièrement établis au Burundi, le montant de la soumission est libellé entièrement en dollars américains (USD) ou en Euros (EUR). Ce montant doit être exprimé Taxe sur Valeur Ajoutée Comprise (TVAC).

6.3. Quant aux soumissionnaires de droit étranger, le montant de la soumission est exprimé en dollars américains (USD) ou en Euros (EUR). Ce montant doit être exprimé Hors Toutes Taxes (HTT).

7. De la visite des lieux

Une visite des lieux sera organisée en vue de permettre aux soumissionnaires de mieux répondre aux exigences du Dossier d'Appel d'Offres.

Ladite visite des lieux est prévue le **04/11/2025 à 10h30** au Site Alternatif de la Banque sis à RUMONGE.

8. De l'obtention du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu, dès la publication du présent Avis d'Appel d'Offres, par tout soumissionnaire intéressé, auprès du Service Logistique et Patrimoine de la BRB, 2^{ème} étage, Bureau n°2.27 ou n°2.27 BIS, Tél (+257) 22 20 40 98 ou (+257) 22 22 43 65, e-mail : brb@brb.bi moyennant le paiement d'un montant de cent cinquante mille francs Burundi (BIF 150 000) pour les soumissionnaires régulièrement établis au Burundi ou d'un montant de cent dollars américains (USD 100) pour les soumissionnaires de droit étranger. Ce montant est non remboursable à verser sur le compte n° CC11 634 intitulé « Compte Transit paiement BRB/BIF » ouvert à la BRB pour le paiement en Francs Burundi et sur le compte n° CC11635 intitulé « Compte de transit paiement BRB en dollars » pour le paiement en dollars américains.

9. De la garantie de soumission

Toutes les offres doivent être assorties d'une garantie de soumission équivalente à trois millions de Francs Burundi (BIF 3 000 000) délivrée par une banque de premier ordre.

La Banque ne peut pas accepter une garantie de soumission délivrée par une institution de Microfinance.

La garantie de soumission est restituée au soumissionnaire non gagnant après notification du marché. Elle n'est pas restituée au soumissionnaire gagnant qui se désiste.

Une offre non accompagnée de la garantie de soumission est rejetée d'office.

10. De la garantie de bonne exécution

Le soumissionnaire gagnant devra aussi s'engager à une garantie bancaire de bonne exécution équivalant à huit pour cent (8%) du montant total du marché à la signature du contrat.

11. Du dépôt et de l'ouverture des offres

Les offres doivent être déposées au siège de la BRB, 5^{ème} Etage au secrétariat de Direction de la Banque au plus tard **le 13/01/2026 à 10 heures.**

Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les offres techniques seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui décideront d'assister à la séance d'ouverture qui aura lieu à l'adresse suivante : **4^{ème} étage, Bureau n° 4.23, le même jour, à 10h30.**

L'ouverture des offres financières se fera uniquement pour les soumissionnaires dont les offres techniques auront satisfait aux critères administratifs et aux exigences techniques.

12. Du contenu des offres

12.1. De l'offre technique

L'offre technique comprendra les éléments suivants :

- a) la lettre de soumission, sans mention du montant de l'offre, signée par une personne ayant les pouvoirs d'engager la société soumissionnaire, accompagnée d'une procuration écrite authentifiée par le notaire en cas de délégation de pouvoir ;
- b) la garantie de soumission de BIF 3 000 000 ou équivalent ;
- c) l'identification du soumissionnaire, avec son adresse physique précise et exacte, son numéro de téléphone, etc. ;
- d) une attestation de régularité fiscale délivrée par l'organe habilité du pays dans lequel est régulièrement établi le soumissionnaire ;
- e) un Numéro d'Identification Fiscale ;

- f) les références des marchés similaires déjà exécutés dans le domaine de maintenance des installations techniques ;
- g) la liste du personnel clé aligné et les CVs ;
- h) une preuve d'achat du DAO ;
- i) une preuve de la visite des lieux ;
- j) la présentation d'un sous-traitant local pour les soumissionnaires de droit étranger qui ne sont pas régulièrement établis au Burundi. Les documents ci-dessus indiqués en c), d), e), f) et g) sont également exigés pour le sous-traitant local à aligner.

L'absence de l'un ou l'autre des documents ci-dessus constitue une cause de rejet de l'offre.

La Banque de la République du Burundi se réserve le droit de vérifier la véracité et/ou l'authenticité des documents produits par les soumissionnaires.

12.2. De l'offre financière

L'offre financière comprendra :

- a) Une lettre de soumission signée par une personne ayant les pouvoirs d'engager le soumissionnaire, accompagnée d'une procuration écrite authentifiée par le notaire en cas de délégation de pouvoir ;
- b) Un bordereau de prix dûment signé.

Les prix indiqués par le soumissionnaire sont fermes et non révisables pendant toute la durée du contrat.

13. De la présentation des offres

Les offres seront présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, et seront déposées dans deux (2) enveloppes fermées et séparées, comportant respectivement les mentions « **OFFRE TECHNIQUE** » et « **OFFRE FINANCIERE** ».

Une copie électronique de l'offre technique devra être fournie en même temps sur CD ou clé USB.

En cas de divergence entre l'original et les versions numériques, seul l'original fera foi.

Les deux (2) enveloppes (**OFFRE TECHNIQUE** et **OFFRE FINANCIERE**) sont glissées dans une enveloppe extérieure fermée portant la mention :

« **Offre pour la maintenance de certains ouvrages du Site Alternatif de la Banque de la République du Burundi sis à RUMONGE** ».

L'enveloppe extérieure contenant les offres sera envoyée à l'adresse ci-après :

Monsieur le Gouverneur de la Banque de la République du Burundi

1, Avenue du Gouvernement

B.P. 705 Bujumbura

Tél. (+257) 22 20 40 00/Fax. (+257) 22 22 31 28

E-mail : brb@brb.bi

Outre cette adresse, l'enveloppe extérieure porte les inscriptions : « **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres** ».

L'enveloppe extérieure ne doit comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.

Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la formalisation ci-dessus mentionnée ne pourra pas être acceptée.

14. De la durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendriers comptés dès la date d'ouverture des offres techniques.

15. De l'attribution et de la notification du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura présenté l'offre la plus avantageuse.

La notification de l'attribution du marché pourra être faite par courrier recommandé ou par tout autre moyen de transmission fiable.

Dès notification de cette attribution, le soumissionnaire dispose d'un délai maximum de cinq (5) jours pour entrer en contact avec la Banque de la République du Burundi en vue de la conclusion du contrat.

16. Du délai d'exécution

Le délai d'exécution du présent marché est fixé à trois (3) ans à compter de la date de signature du contrat.

17. Des renseignements complémentaires

Tout renseignement complémentaire concernant le présent Avis d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service Logistique et Patrimoine de la Banque de la République du Burundi à l'adresse mentionnée ci-dessus, au point 13.

18. Du droit applicable

Le présent marché est régi par le droit burundais, en particulier le Règlement de passation des marchés de la BRB, disponible sur le site www.brb.bi.

Fait à Bujumbura, le 14 / 11 /2025

Edouard Normand BICENDAKO



Gouverneur.